



Défi d'éthique de la CFA Societies Canada

Règles officielles

2025

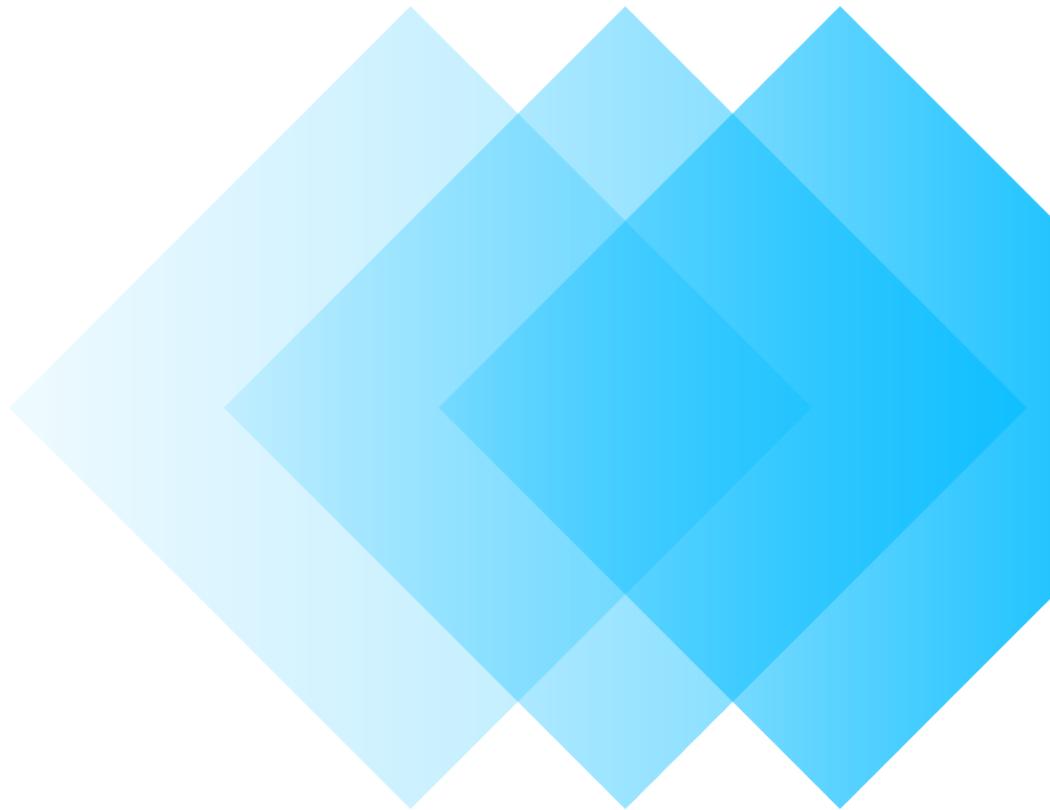


Table des matières

Historique.....	3
Objectif	3
Chronologie 2024-2025.....	3
Prix	4
Sommaire	4
La compétition locale	4
Événement étudiant	4
La finale nationale.....	5
L'étude de cas.....	5
Lectures et visionnements requis.....	5
Règle 1. Universités participantes	6
Règle 2. Rôle de conseiller ou enseignant du corps professoral	6
Règle 3. Composition de l'équipe.....	7
Règle 4. Exigences pour les membres de l'équipe	7
Règle 5. Inadmissibilité	8
Règle 6. Format de la compétition.....	8
Règle 7. Membres du jury	9
Règle 8. Pointage	9
Règle 9. Association hôte	10
Règle 10. Voyages et hébergement.....	11
Règle 11. Préparation à l'étude de cas nationale	11
Règle 12. Dispositions générales.....	12
Annexe A – Directives sur le pointage.....	16
Annexe B – Fiche de notation de la présentation	17

Le Défi éthique 2025 de la CFA Societies Canada

Historique

Le premier Défi d'éthique a été lancé en 2014 par un membre bénévole de CFA Society Toronto. Trois équipes, chacune provenant d'une université partenaire du programme de CFA Institute Toronto, y ont participé.

Le Défi éthique de la CFA Societies Canada a été mis en place dans l'objectif d'augmenter le degré de conscience des étudiants à l'égard des dilemmes éthiques auxquels ils pourraient être confrontés en tant que professionnels de la gestion de placements. Les équipes, composées d'étudiants provenant de programmes d'études en finance ou en affaires (habituellement offerts par un établissement partenaire du programme de CFA Institute) reçoivent une mise en situation comportant un dilemme éthique à analyser et à évaluer. Chaque équipe présente ensuite son analyse et ses recommandations à un jury dont les membres sont sélectionnés par l'association CFA hôte. Une période de questions suit la présentation de chaque équipe, puis les membres du jury choisissent une équipe gagnante. Leur décision est basée sur la capacité de l'équipe à comprendre les enjeux éthiques en cause, les recommandations formulées, la qualité de leur analyse, leur présentation et les réponses fournies aux questions des membres du jury.

Objectif

Le Défi éthique vise à réaliser la mission de CFA Societies Canada qui consiste à promouvoir « les normes les plus élevées en matière d'éthique, de perfectionnement et d'excellence professionnelle ». Il s'acquiesce de cette mission en faisant la promotion des meilleures pratiques dans la profession de l'investissement et en préparant les étudiants aux dilemmes éthiques auxquels ils peuvent faire face au cours de leur carrière.

Chronologie 2024-2025

31 octobre 2024	Les universités concurrentes doivent confirmer leur participation au Défi éthique de la CFA Societies Canada auprès de l'association hôte locale.
30 novembre 2024	Date limite d'inscription pour les étudiants et les conseillers de la faculté.
16 décembre 2024 au 12 janvier 2025	Lancement de la compétition avec un programme interactif de prise de décision éthique en ligne du CFA Institute.
Janvier 2025	L'association hôte distribuera une étude de cas éthique identique à toutes les universités participantes (trois semaines avant le concours local).
Mi-janvier à la mi-février 2025	Des concours locaux sont organisés dans tout le pays.

2 mai 2025	Finale nationale du Défi éthique 2025, tenue virtuellement, où les finalistes de partout au Canada se disputent le titre national. La finale nationale comprendra également un événement pour les étudiants, ouvert tant aux compétiteurs qu'à tous les autres étudiants intéressés
------------	---

Prix

Chaque membre de l'équipe gagnante de la compétition locale recevra un prix de 400 \$ CA par étudiant (offert par CFA Societies Canada) et un trophée/prix (offert par l'association hôte sous la forme étant déterminée par celle-ci) ainsi qu'une invitation (à l'équipe) à participer à la finale nationale du Défi éthique de la CFA Societies Canada. Tous les prix supplémentaires du concours local sont à la discrétion de l'association hôte et ne doivent pas dépasser 400 \$ CA par élève. Tous les participants aux compétitions locales recevront un certificat de participation (offert par l'association hôte).

L'équipe gagnante de la finale nationale recevra 800 \$ CA par élève ainsi qu'un prix commémoratif de la part de CFA Societies Canada. Tous les participants à la finale nationale recevront un certificat de participation.

Les prix ne sont pas transférables. Aucune substitution de prix n'est permise. Les lauréats doivent assumer les taxes fédérales, provinciales, locales ainsi que tous les autres frais associés à la réception ou à l'usage des prix.

Sommaire

La compétition locale

Les compétitions locales du Défi éthique se dérouleront entre la mi-janvier et la mi-février et seront organisées par chaque association hôte respective. Les compétitions locales doivent inviter au minimum trois (3) universités, chacune d'elles parrainant une équipe de trois à cinq (3-5) étudiants.

Dans cette ronde finale, les équipes font leur présentation aux membres du jury, après quoi l'équipe gagnante locale est annoncée. L'affiliation universitaire des équipes parrainées ne sera pas dévoilée aux membres du jury, avant que ceux-ci prennent leur décision finale. Une évaluation formelle sera remise à chaque équipe ayant participé aux compétitions locales.

Les compétitions locales peuvent être tenues en personne ou de façon virtuelle, au choix de l'association hôte. Si la compétition locale a lieu en personne, les équipes peuvent participer par vidéoconférence si l'association hôte le permet.

L'équipe gagnante de chaque compétition locale sera invitée à participer à la finale nationale.

Événement étudiant

Tous les participants au Défi éthique seront invités à participer à un événement virtuel pour étudiants qui se tiendra au début du mois de mai dans le cadre de la finale nationale. Cette

conférence d'une durée d'une à deux heures présentera de l'information sur le programme CFA et sur d'autres programmes du CFA Institute, ainsi que des conférenciers pertinents du secteur de la planification de carrière, de la gestion des placements et des services financiers.

La finale nationale

La finale nationale du Défi éthique de la CFA Societies Canada aura lieu au début du mois de mai 2025. Les équipes invitées auront jusqu'à 23 heures pour travailler sur un nouveau cas d'éthique, puis soumettront un enregistrement vidéo de leur présentation. Après l'examen de chaque présentation enregistrée par les membres du jury, des questions et réponses seront posées à chaque équipe devant les membres du jury. L'équipe gagnante de la finale nationale sera annoncée lorsque les juges auront terminé de délibérer. L'affiliation universitaire des équipes parrainées ne sera pas dévoilée aux membres du jury, avant que ceux-ci prennent leur décision finale.

L'étude de cas

La même étude de cas sur l'éthique sera utilisée pour chaque compétition locale. L'étude de cas sera offerte en anglais et en français. Pour chaque compétition locale, l'association hôte confirmera quelle langue sera utilisée pour les présentations (anglais ou français) et si l'équipe a le choix de langue de présentation. Pour la finale nationale, toutes les présentations ainsi que les diapositives du PowerPoint doivent être en anglais.

Pour la compétition nationale, un nouveau cas sera fourni le jour précédant la compétition. Voir la règle 11 concernant la préparation de l'étude de cas nationale

L'étude de cas utilisée dans le cadre du Défi éthique est la propriété de CFA Institute et de CFA Societies Canada. Elle ne doit pas être reproduite ou partagée sans la permission écrite de CFA Societies Canada. Si vous souhaitez obtenir une copie de l'étude de cas, veuillez faire parvenir votre demande à info@cfacanada.org.

Lectures et visionnements requis :

1. [**Code de déontologie et normes de conduite professionnelle de CFA Institute**](#)
2. **Programme de prise de décision éthique**

Ce programme interactif, captivant et autodidacte est offert entièrement en ligne par [CFA Institute Ethics Learning Lab](#). Après un aperçu du [cadre de prise de décision éthique du CFA Institute](#), les participants évalueront et analyseront des études de cas réels présentées de diverses manières et accompagnées de jeux-questionnaires, de sondages, d'incitations à la discussion et de réflexions sur les questions en jeu. Le programme étant conçu pour imiter les interactions que vous auriez avec d'autres personnes dans une salle de classe ou en milieu de travail, vous aurez l'occasion d'échanger avec d'autres participants et de suivre leurs progrès sur le tableau de bord. Le cours ne dure que 90 minutes.

Disponibilité : Disponible du 16 décembre 2024 au 12 janvier 2025; environ 1,5 heure pour terminer

Inscription : Les participants recevront un lien d'inscription gratuit, dont les détails seront communiqués en décembre.

Règle 1. Universités participantes

- 1.1 Trois (3) universités admissibles doivent être disponibles à concourir pour qu'un Défi éthique local puisse être tenu. Si trois (3) universités ne sont pas disponibles, une association peut s'associer à une ou plusieurs autres associations CFA canadiennes pour organiser un Défi éthique conjoint. Il appartient à chaque association hôte de déterminer le nombre maximal d'universités étant admissibles à participer au Défi éthique local.
- 1.2 Le Défi d'éthique de la CFA Societies Canada est conçu pour les universités qui font partie du [programme d'affiliation universitaire du CFA Institute](#). Si l'université n'est PAS une université affiliée, il est recommandé qu'elle mette fortement l'accent sur l'éthique dans son programme d'études. Il revient à chaque association hôte de déterminer, à sa discrétion, quelles universités sont admissibles à participer au Défi éthique local.
- 1.3 Seuls les programmes suivants sont admissibles à la compétition :
 - Maîtrise en finances (M. Sc. Fin)
 - Finance ou Économie
 - Gestion des affaires(des exceptions peuvent être considérées, à la discrétion de la association hôte).
- 1.4 Les organisateurs locaux ont toute latitude pour autoriser plus d'une équipe d'une même université. Toutes les équipes d'une même université doivent participer à la même compétition locale. équipes d'une même université doivent participer à la même compétition locale. Les organisateurs locaux ont le pouvoir discrétionnaire de choisir le nombre d'équipes (à condition que le nombre minimum d'équipes participe) et les universités qui participent à leur compétition locale.
- 1.5 **UNE** seule équipe gagnante par compétition locale est autorisée à participer à la finale nationale.

Règle 2. Rôle de conseiller ou enseignant du corps professoral

- 2.1 Chaque équipe doit être guidée par un conseiller ou un enseignant du corps professoral de son université. Le conseiller/enseignant doit présentement travailler comme membre du corps professoral de l'université (y compris un professeur auxiliaire, un chargé de cours à temps partiel ou autre poste de ce type) qui délègue une équipe. Les équipes ne peuvent pas avoir plus d'un conseiller pédagogique.
- 2.2 Le conseiller/enseignant du corps professoral est la personne-ressource principale de l'association hôte locale.
- 2.3 Le conseiller/enseignant du corps professoral guide l'équipe et lui donne des commentaires de rétroaction. Il **n'a le droit de** réaliser aucune tâche pour le compte de l'équipe.

- 2.4 **La compétition locale** Les équipes peuvent passer jusqu'à 10 heures avec le conseiller ou l'enseignant du corps professoral avant de soumettre la présentation. Le travail de caractère logistique, par exemple l'organisation des réunions, ne doit pas être pris en compte dans la limite de temps. Le non-respect de cette limite de temps entraînera la disqualification de l'équipe et du conseiller/enseignant du corps professoral.
- 2.5 Avant la distribution de l'étude de cas pour la compétition locale, il est possible de changer de conseiller/enseignant du corps professoral en envoyant à l'association hôte locale un avis écrit à cet égard ainsi que le formulaire d'inscription en ligne officiel pour le nouveau conseiller/enseignant du corps professoral.
- 2.6 Le conseiller/enseignant du corps professoral doit remplir le formulaire officiel d'inscription en ligne.
- 2.7 Le conseiller/enseignant du corps professoral doit accepter les modalités et conditions de l'accord de participation au moment de l'inscription.

Règle 3. Composition de l'équipe

- 3.1 Chaque équipe doit compter un minimum de trois à cinq (3 à 5) étudiants. Les participants doivent s'efforcer de constituer des équipes dont les membres, les compétences et les points de vue sont diversifiés. La diversité des idées et des perspectives mène à une meilleure compréhension, à une meilleure résolution des problèmes et à de meilleures solutions aux défis présentés.
- 3.2 Tous les membres de l'équipe doivent remplir le formulaire d'inscription officiel.
- 3.3 Les membres de l'équipe doivent tous être issus de la même université, mais peuvent être des étudiants issus de plusieurs diplômes/programmes comme indiqué au point 1.3.
- 3.4 Avant la distribution de l'étude de cas, les membres de l'équipe peuvent être changés en avisant l'association hôte locale par écrit et en remplissant le formulaire d'inscription officiel en ligne pour les nouveaux membres de l'équipe.
- 3.5 Après la distribution de l'étude de cas, si un membre est officiellement renvoyé ou se retire volontairement de l'équipe et que l'équipe restante comporte moins de trois (3) membres, cette équipe ne sera plus admissible à la compétition. Si, en raison de circonstances atténuantes, comme un refus de visa de voyage ou une maladie/blessure grave, moins de trois membres d'une équipe sont en mesure d'assister à l'un des événements (local ou national), cette équipe ne sera pas disqualifiée à condition qu'il reste au moins trois (3) membres officiels dans l'équipe et que le membre absent de l'équipe demeure un membre officiel ne s'étant pas, ou n'ayant pas autrement été, retiré complètement de l'équipe.

Règle 4. Exigences pour les membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe doit :

- 4.1 Être inscrit à l'université participante au moment de la remise de l'étude de cas sur l'éthique en janvier (le statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel est permis, y

compris dans le cas d'étudiants qui sont inscrits à un programme coopératif ou à un programme semblable).

- 4.2 Remplir l'inscription officielle en ligne.
- 4.3 Accepter les modalités et conditions de l'accord de participation au moment de l'inscription.
- 4.4 Les étudiants doivent accepter de respecter le [Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle du CFA Institute](#).
- 4.5 Effectuer la lecture requise avant la compétition locale, puis soumettre la preuve d'achèvement à l'association hôte locale.

Règle 5. Inadmissibilité

Une personne n'est pas admissible à faire partie d'une équipe si elle :

- 5.1 détient ou a déjà détenu la désignation CFA;
- 5.2 font l'objet d'une enquête ou ont été sanctionnée dans le cadre du Programme de conduite professionnelle de CFA Institute;
- 5.3 a déjà été condamné pour un crime ou un délit passible d'une peine d'emprisonnement de plus d'un an ou a déjà eu une conduite qui violerait le code d'éthique et les normes de conduite professionnelle du CFA Institute ; et/ou
- 5.4 a déjà participé à un Défi éthique d'une association CFA.

Règle 6. Format de la compétition

Toutes les universités admissibles participent à une ronde de présentations afin de choisir un gagnant. Chacune des équipes dispose de 10 minutes pour présenter son analyse et ses recommandations aux membres du jury et de 10 minutes supplémentaires pour répondre à leurs questions.

- 6.1 Les équipes peuvent utiliser des diapositives PowerPoint pour leurs présentations. Les présentations doivent être soumises trois (3) jours avant la compétition locale dans le format demandé.
- 6.2 Les équipes doivent préparer un résumé en format Microsoft Word devant être soumis aux membres du jury avec la présentation (maximum de 1 000 mots). Il sera utilisé à titre informatif uniquement et ne sera **PAS** pris en compte pour la note globale. **On rappelle aux équipes que ni les diapositives PowerPoint ni le résumé ne doivent contenir d'information permettant d'identifier leur université.**
- 6.3 L'affiliation universitaire des équipes ne sera pas dévoilée aux membres du jury avant que ceux-ci prennent leur décision finale.

- 6.4 Les équipes doivent être séquestrées dans une salle séparée afin de ne pas voir ou entendre d'autres équipes faire leur présentation, tant avant qu'après leur propre présentation.
- 6.5 Chaque équipe dispose d'un maximum de 10 minutes pour faire sa présentation. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs doivent cesser de parler.
- 6.6 Chaque membre de l'équipe doit prendre la parole lors de la présentation. Il est recommandé que le temps de parole soit distribué de façon équitable entre les membres de l'équipe.
- 6.7 La présentation en équipe est suivie d'une période de questions et réponses de 10 minutes (maximum) de la part des membres du jury. Les juges peuvent mettre fin à la période de questions avant la fin de la période maximale de 10 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les membres du jury peuvent poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs et membres du jury doivent cesser de parler.
- 6.8 Chaque présentation sera chronométrée. Le chronométreur peut donner un avertissement d'une minute et annoncer que le temps est écoulé pendant la présentation. Le chronométreur annoncera la fin du temps imparti pendant la période de questions-réponses. Lorsque le chronométreur annonce que le temps est écoulé, les équipes doivent immédiatement conclure.

Règle 7. Membres du jury

- 7.1 L'association hôte doit procéder au recrutement de trois à cinq (3 à 5) membres du jury pour la compétition. Le jury doit être composé d'au moins trois (3) membres.
- 7.2 Compétition locale : la majorité des membres du jury doivent être détenteurs de la désignation CFA.
- 7.3 Les juges **ne peuvent pas** travailler présentement dans une université participant au concours jugé.
- 7.4 Les juges doivent accepter les modalités et conditions de l'accord de participation au moment de l'inscription.

Règle 8. Pointage

- 8.1 Le pointage est basé à 100 % sur la présentation et les réponses de chaque équipe aux questions des membres du jury.
- 8.2 Les cartes de pointage doivent être remplies par les membres du jury (voir **annexe B**). Le pointage est ensuite utilisé pour déterminer le classement des présentations selon chaque membre du jury. Voir l'**annexe A** pour connaître les directives de pointage.
- 8.3 L'association hôte locale comptabilisera tous les classements pour déterminer un gagnant.

- 8.4 **En cas d'égalité**, le pointage de chaque équipe pour la partie intitulée « Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle » déterminera le gagnant, selon la même méthodologie de notation de classement que celle du pointage global détaillé dans les directives sur le pointage figurant à l'**annexe A**. S'il y a encore égalité des pointages, chaque équipe sera réévaluée en fonction des catégories ci-dessous jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'égalité et qu'un gagnant soit déterminé.

Classement des bris d'égalité :

1. Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle
2. Questions de la part des membres du jury et les réponses à ces questions
3. Plan d'action et solution
4. Participation de l'équipe/prestance
5. Présentation (diapositives PowerPoint)
6. Conformité

Règle 9. Association hôte

- 9.1 Seules les associations membres du CFA Institute au Canada sont admissibles à agir en tant qu'association hôte locale. L'association hôte locale est responsable de la tenue de la compétition locale dans sa région, conformément aux règles qui suivent.
- 9.2 Comme spécifié dans la règle 1.1, les compétitions locales doivent assurer la participation d'au moins trois équipes/universités avant la date limite spécifiée (31 octobre). Si moins de trois équipes/universités s'engagent à participer à une compétition locale avant la date limite, l'équipe gagnante de cette compétition locale ne sera pas admissible à participer à la finale nationale. Si des universités se retirent de la compétition après la date limite, l'équipe gagnante de la compétition locale pourra participer à la finale nationale, même s'il y a moins de trois universités à la fin de la compétition locale. L'association hôte locale est responsable d'établir le calendrier et les échéances de la compétition locale, de déterminer les moyens de présentation des rapports écrits et la manière dont les présentations sont effectuées. Il incombe à chaque association hôte locale de s'assurer que son calendrier de compétition locale est conforme à celui de la finale nationale établi par la CFA Societies Canada. Aucune décision de l'association hôte locale en matière d'administration de la compétition locale ne peut contredire les présentes règles. En cas de conflit, les présents règlements ont préséance. Les décisions de CFA Societies Canada au sujet de l'interprétation du présent règlement sont définitives et contraignantes pour toutes les associations hôtes locales.
- 9.3 Les associations hôtes locales doivent faire ce qui suit :
- Signer et soumettre l'accord d'accueil du Défi éthique local de CFA Societies Canada avant le 4 octobre 2024 et se conformer à cet accord et aux présentes règles en tout temps.
 - Choisir leurs juges de compétition locale en s'assurant qu'ils répondent aux critères d'admissibilité énoncés à la règle 7.
 - S'assurer que tous les membres des équipes répondent aux critères d'admissibilité énoncés à la règle 4.
 - S'assurer qu'aucun membre des équipes n'est inadmissible en vertu de la règle 5.

- Dans les deux (2) jours ouvrables suivant la fin de la compétition locale, l'association hôte soumettra à CFA Societies Canada : i) le résultat de la compétition locale; et ii) le nom d'un juge qui participera au comité de sélection de la finale nationale.
- Diriger le déroulement local de la compétition, conformément aux présentes règles, au calendrier et aux procédures de compétition de l'association hôte locale.

9.4 Toutes les décisions de l'association hôte locale sont définitives et exécutoires pour les équipes de compétition locales, mais sujettes à l'examen de CFA Societies Canada.

Règle 10. Voyages et hébergement

10.1 Les participants et les bénévoles sont responsables de toutes les dépenses engagées pour les voyages et l'hébergement liés à la compétition locale, à moins que l'association hôte locale n'accepte autrement d'en être responsable. Il incombe à la personne (soit un membre de l'équipe, un conseiller du corps professoral, un bénévole ou un juge) d'obtenir de l'association hôte une approbation écrite préalable pour toute dépense qui doit être remboursée.

Règle 11. Préparation à l'étude de cas nationale

11.1 Les équipes disposent de 23 heures pour lire et analyser le cas, préparer des diapositives PowerPoint et soumettre un enregistrement vidéo de leur présentation à des fins d'évaluation. Aucun résumé écrit n'est requis en plus des diapositives et de la vidéo. Les questions et réponses seront posées en direct devant les membres du jury.

Seuls les étudiants qui sont membres de l'équipe peuvent participer à la présentation. Sous réserve des limites prévues dans les présentes règles, les équipes sont libres de structurer leurs présentations comme elles l'entendent. Toutefois, seuls les étudiants membres de l'équipe peuvent participer à la présentation.

La vidéo de présentation doit durer au moins 8 minutes, mais pas plus de 10 minutes, et doit être soumise au format .mp4 (Zoom peut être utilisé pour enregistrer la présentation, bien que d'autres logiciels d'enregistrement vidéo soient également acceptables à condition que le format de fichier soit accepté).

11.2 La veille de la finale nationale, les équipes recevront :

- Une copie de l'étude de cas (disponible en anglais et en français)
- Un modèle de présentation PowerPoint qui sera utilisé pour la présentation finale

Remarque : Zoom sera la plateforme événementielle utilisée. Les équipes devront s'y inscrire et procéder au téléchargement avant l'événement - des renseignements seront fournis à l'avance. La fonctionnalité audio sera accessible uniquement sur votre ordinateur, par le biais de l'application Zoom.

11.3 Les équipes doivent utiliser PowerPoint pour préparer les diapositives et les présentations. L'utilisation d'animations, de fonctionnalités vidéo ou audio ne sera pas autorisée, pas plus que des ajouts aux fonctionnalités PowerPoint standard. L'animation manuelle de diapositives ou la création de diapositives (l'ajout d'une puce ou d'un

élément à la fois) est autorisée. L'utilisation de graphiques au-delà de ce qui est disponible dans le forfait Microsoft Office n'est pas autorisée. Toutefois, les graphiques et les tableaux sont autorisés à condition qu'ils soient créés à l'aide d'outils disponibles dans Microsoft Office.

- 11.4 Il n'y a aucune limite au nombre de diapositives et de pièces utilisées pour appuyer la présentation faite aux membres du jury. La pertinence, la clarté et la cohésion des démonstrations seront un facteur dans l'évaluation des membres du jury. Des démonstrations supplémentaires peuvent être préparées à la discrétion de l'équipe en prévision des questions provenant des membres du jury. Lors de leur présentation, les équipes peuvent utiliser des fiches et des notes personnelles (en format papier ou électronique). Toutes les démonstrations doivent être préparées pendant le temps de préparation prévu et aucun matériel préparé avant la compétition ne sera autorisé. Pour se préparer en vue de la présentation vidéo, les équipes peuvent avoir recours à des animateurs ou à d'autres ressources d'art oratoire si ces ressources ne contribuent pas au contenu de la présentation.
- 11.5 Le conseiller du corps professoral peut passer deux heures supplémentaires avec les équipes se qualifiant pour la finale nationale avant que l'équipe ne reçoive l'étude de cas finale, c.-à-d. avant le lancement de la compétition de la finale nationale. Toutes les autres modalités relatives à la règle 2.4 s'appliquent également à l'égard de la finale nationale.
- 11.6 Chaque équipe recevra un lien vers le dossier Dropbox (propre à l'équipe) pour télécharger sa vidéo et une copie de ses diapositives PowerPoint finales au plus tard à 10 h HAE le jour de la finale nationale, ce qui marquera la fin du temps de préparation. Au cours de la période entre la fin du temps de préparation et la présentation, les équipes peuvent continuer à discuter des éléments de l'étude de cas. **Depuis le début de la préparation de l'étude de cas jusqu'à la fin de la période de questions et réponses, les communications liées de quelque façon que ce soit à la compétition ou à l'étude de cas entre les participants et leurs conseillers du corps professoral, ou n'importe qui en dehors de l'équipe autre que l'hôte de l'équipe sont strictement interdites.**
- 11.7 Les membres du jury auront accès aux fichiers et à la vidéo de présentation tout au long du concours pour les aider dans leurs délibérations.
- 11.8 Tous les membres du jury doivent être titulaires de la désignation CFA.

Règle 12. Dispositions générales

12.1 Conflits d'intérêts

Tous les participants au Défi éthique de la CFA Societies Canada, y compris les hôtes, les équipes, les membres de l'équipe, les conseillers de la faculté et les membres du jury sont tenus d'éviter les conflits d'intérêts réels ou potentiels en lien avec leur participation. Un conflit d'intérêts consiste en tout ce qui pourrait raisonnablement porter atteinte à l'indépendance et à l'objectivité d'une personne ou nuire aux fonctions d'une personne. Un conflit peut être réel ou perçu. Par exemple, il peut y avoir un conflit d'intérêts lorsqu'un participant ou un membre de la famille ou un ami proche participe à

des activités qui nuisent à la capacité du participant à exercer son rôle de façon équitable et impartiale, mais des conflits d'intérêts peuvent survenir même sans l'existence d'une relation personnelle.

Pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu, chaque participant, conseiller et membre du jury doit communiquer par écrit avec CFA Societies Canada tout conflit réel ou potentiel, y compris notamment, toute relation personnelle ou professionnelle étroite avec les membres de l'équipe, les membres du jury ou les conseillers de faculté.

CFA Societies Canada (avec l'aide de l'association hôte locale) enquêtera sur toute divulgation de conflits d'intérêts réels ou potentiels. S'il est établi qu'un conflit d'intérêts existe et ne peut être évité ou atténué de façon raisonnable et opportune, la personne concernée par le conflit d'intérêts peut être exclue de la participation. Si CFA Societies Canada détermine qu'il est nécessaire de protéger l'intégrité de la compétition, CFA Societies Canada peut disqualifier une équipe de la compétition s'il est constaté qu'un membre de l'équipe ou un conseiller de la faculté a un conflit d'intérêts qui ne peut être évité ou atténué de façon raisonnable et opportune. La décision de CFA Societies Canada concernant l'existence d'un conflit d'intérêts et sa décision concernant la disqualification de toute personne ou équipe sont définitives et exécutoires.

12.2 Plagiat

Le plagiat est interdit. Le plagiat est défini comme la copie ou l'utilisation sous une forme sensiblement similaire de documents préparés par d'autres personnes sans reconnaître en bonne et due forme la source du document ou identifier l'auteur et l'éditeur de cet ouvrage.

Les informations obtenues doivent être correctement citées en utilisant un système de citations généralement accepté.

Les allégations de plagiat seront examinées par l'association hôte locale (compétition locale) ou par CFA Societies Canada (compétition nationale). Les équipes reconnues coupables de plagiat seront disqualifiées. Il est également possible que l'université de l'équipe ne puisse pas participer à la compétition de l'année suivante. La décision de l'association hôte locale ou de CFA Societies Canada (selon le cas) concernant le plagiat est finale et exécutoire.

12.3 Propriété intellectuelle

Le contenu des présentations ne doit porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'aucun tiers. Chaque étudiant déclare et garantit que chaque extrait et citation provenant d'autres sources est dûment reconnu comme tel et que l'équipe a obtenu le consentement nécessaire pour l'employer; que tous les documents de présentation, sauf mention contraire, sont originaux et que leur utilisation et publication par CFA Societies Canada ou ses associations affiliées n'exposera pas CFA Societies Canada ou ses associations affiliées à une réclamation ou responsabilité pour abus de confiance ou droit d'auteur. CFA Societies Canada se réserve le droit d'évaluer le contenu de tous les documents de présentation pouvant enfreindre les droits de propriété intellectuelle de toute tierce partie et disqualifier toute équipe soumettant un tel contenu.

Chaque participant accorde à CFA Societies Canada et à ses associations affiliées un droit non exclusif et sous-licenciable de produire, de reproduire et de publier les contenus créés par l'étudiant dans le cadre du Défi éthique de CFA Societies Canada. CFA Societies Canada et ses associations affiliées sont autorisées à apporter à ces documents des modifications mineures qu'elle juge nécessaires, à sa seule discrétion, aux fins de cette publication. Chaque participant accepte en outre de renoncer aux droits moraux associés qu'il ou elle peut avoir à l'égard de ces contenus.

- 12.4 En participant au Défi éthique de CFA Societies Canada, chaque participant accorde à CFA Societies Canada le droit sous-licenciable d'imprimer, de publier, de diffuser et d'utiliser dans le monde entier dans tous les médias sans limitation à tout moment le nom complet, le portrait et la biographie d'un participant dans le but de promouvoir le Défi éthique de CFA Societies Canada.
- 12.5 Tout désaccord sur des questions liées au Défi éthique de CFA Societies Canada sera tranché par CFA Societies Canada, à sa seule discrétion, et cette décision sera finale. En cas de litige concernant les lauréats, CFA Societies Canada se réserve le droit d'attribuer ou non les prix à sa seule discrétion. CFA Societies Canada se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout participant dont la participation ou la conduite semble, de quelque façon que ce soit : nuire à la jouissance d'autrui; altérer le Défi éthique de CFA Societies Canada; enfreindre ces règles ou toute autre loi ou réglementation applicable; enfreindre les droits de tiers; ou agir de manière antisportive ou perturbatrice.
- 12.6 Si, pour quelque raison que ce soit, le Défi éthique de CFA Societies Canada ne peut se dérouler comme prévu, CFA Societies Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de l'annuler, d'y mettre fin, de le modifier ou de le suspendre. Si CFA Societies Canada choisit d'annuler ou de mettre fin au Défi éthique, celle-ci ne conservera aucun droit sur les documents soumis.
- 12.7 En participant au Défi éthique de CFA Societies Canada, chaque participant et conseiller/enseignant du corps professoral accepte d'être lié par les présentes règles et par les décisions de CFA Societies Canada et des membres du jury, qui seront définitives relativement à toutes les questions portant sur le Défi éthique de CFA Societies Canada.

CFA Societies Canada et les membres du jury peuvent modifier ces règles, créer et appliquer d'autres règles et toutes autres mesures jugées utiles pour la conduite ordonnée, la qualité, l'intégrité et la réputation du Défi éthique de la CFA Societies Canada ou pour corriger ses lacunes. Les modifications doivent ne pas contrevenir à l'esprit de ces règles ou aux meilleurs intérêts du Défi éthique de la CFA Societies Canada.

Le défaut de la part de CFA Societies Canada d'appliquer une disposition des présentes règles ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

- 12.8 Le Défi éthique de la CFA Societies Canada est assujéti à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables.

The official rules translation was prepared by third party translators. While reasonable efforts are made to provide accurate translations, portions may be incorrect. No liability is assumed by CFA Societies Canada for any errors, omissions, or ambiguities in the translations provided in these rules. Any person or entity that relies on translated content does so at their own risk. CFA Societies Canada shall not be liable for any losses caused by reliance on the accuracy or reliability of translated information. If you would like to report a translation error or inaccuracy, we encourage you to please [contact us](#).

Annexe A – Directives sur le pointage

Afin de réduire au minimum la variabilité de l'échelle de notation entre les membres du jury, il est recommandé que les membres du jury de sélection utilisent le classement moyen de chaque membre du jury pour chaque équipe plutôt que le pointage brut moyen de chaque équipe. Cette méthode reflète plus fidèlement la performance moyenne de chaque équipe tout en limitant l'impact des variations des échelles de pointage individuelles employées par les juges.

Dans cet exemple, il y a :

- Cinq équipes, identifiées comme équipe A-E
- Trois membres du jury de présentations identifiés comme juge 1-3

Les membres du jury doivent évaluer la présentation de chaque équipe et leur attribuer un pointage numérique de 1 à 100.

Exemple :

Les pointages attribués par le membre du jury 1 sont les suivants :

Équipe	Pointage
Équipe A	72,0
Équipe B	68,0
Équipe C	77,5
Équipe D	69,5
Équipe E	58,5

Ces pointages sont ensuite utilisés pour déterminer le classement des présentations pour chaque membre du jury (les pointages sont de 1 à 5, dont 1 étant le pointage le plus élevé et 5 étant le pointage le plus faible).

Exemple (suite) :

Le classement du membre du jury 1 :

Équipe	Pointage	Rang
Équipe A	72,0	2
Équipe B	68,0	4
Équipe C	77,5	1
Équipe D	69,5	3
Équipe E	58,5	5

Ce processus se poursuit jusqu'à ce que chaque équipe se voie attribuer un rang de classement correspondant à chaque membre du jury. On calcule ensuite la moyenne des rangs de classement et le classement le plus bas (c'est-à-dire, le rang de classement se rapprochant le plus du premier rang) correspond à la meilleure présentation et au gagnant de la compétition.

Équipe (Université) : _____

Évalué par : _____

Classement : _____

Défi éthique canadien 2025 Fiche d'évaluation

Critères	Points alloués	Points accordés	Commentaires
----------	----------------	-----------------	--------------

SECTION I

Infractions au Code de déontologie et normes de conduite professionnelle

Les infractions ont-elles été correctement identifiées, comprises et expliquées? L'équipe a-t-elle démontré une analyse approfondie des infractions?

60

TOTAL DES POINTS : SECTION I

60

SECTION II

Plan d'action et solution

Pertinence
Présentation d'un plan détaillé pour résoudre les problèmes du cas présenté?

5

Viabilité
Le plan proposé est-il pratique et applicable?

5

Résolution
Le plan proposé conduit-il à une résolution possible et satisfaisante de la situation?

5

Force de persuasion

Force de l'argumentation
L'équipe a-t-elle présenté de manière convaincante?

10

Préparation
L'équipe a-t-elle été en mesure de répondre de manière efficace et avec confiance?

10

Participation de l'équipe

Tous les membres de l'équipe ont-ils été suffisamment impliqués dans la présentation et la période de questions?

5

TOTAL DES POINTS : SECTION II

40

TOTAL DES POINTS = SECTION I + SECTION II

100